

82 ➤ Comités de Cadre de Vie de la ville de Martignas sur Jalle : Modification de la charte et représentation de la collectivité

Monsieur Patrick Rouyer, Conseiller Municipal délégué aux Services Publics Municipaux et au Personnel, à la Citoyenneté et aux Cadres de Vie, rappelle à ses collègues que par délibération n° 2003-13 en date du 22 février 2003 la ville de Martignas sur Jalle avait approuvé la charte des Comités de Cadre de Vie (C.C.V.) prévoyant le découpage de la commune en trois secteurs distincts (Quartiers Nord, Ouest et Sud). Cette même charte actualisée le 19 juin 2008 par délibération n° 2008-45 précise la représentation des quartiers au sein du Comité d’Ethique.

Cependant, lors du Conseil Municipal du 24 février 2011 et les communications du rapport d’activités 2009-2010 des C.C.V. un fléchissement significatif de l’action des Comités de Cadre de Vie a été particulièrement souligné.

Afin d’insuffler une nouvelle dynamique, il a été proposé que des outils nouveaux de communication soient mis en place et de modifier la représentation des C.C.V.

C’est ainsi qu’il est proposé désormais que l’intervention des C.C.V. soit envisagée à l’échelle de la commune et non plus du quartier dont la dimension de territoire n’apparaît plus pertinente.

Cette nouvelle organisation amène donc des évolutions en terme de représentation de la collectivité au sein du nouveau Comité de Cadre de Vie et du Comité d’éthique. La charte elle-même devra être modifiée en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE** : de modifier la charte des Comités de Cadre de Vie selon les modalités ci-annexées

➤ **DESIGNE** : Monsieur Patrick ROUYER élu référent de la collectivité du Comité de Cadre de Vie

➤ **DESIGNE** : Madame Marie-Laure PALU représentant du Conseil Municipal au sein du Comité d’éthique, en remplacement de Monsieur Patrick Rouyer.

La présente est adoptée à la **MAJORITÉ**

Abstentions : Mmes LABROUSSE, MALLARD, MM. BRIANT, SOULÉTIS, SANCHEZ



CHARTRE DU COMITE DE CADRE DE VIE Ville de Martignas sur Jalle

PREAMBULE

La démocratie locale au travers du Comité de Cadre de Vie.

Pour l'équipe municipale, favoriser la démocratie participative, reconstruire le lien social et gérer au plus près des habitants de Martignas sont les trois fondements de son projet politique.

Issus de l'assemblée générale, le Comité de Cadre de Vie vient, en complément de la vie associative, développer la compétence citoyenne.

Il représente la population dans sa diversité, notamment en assurant la présence des jeunes dès l'âge de seize ans.

Défendre et promouvoir la qualité de la vie dans notre commune, et assurer l'égalité de traitement des territoires demeureront ses préoccupations permanentes.

Chacune, chacun doit pouvoir y trouver un droit à l'écoute, à l'expression et à la participation pour être en mesure d'exercer sa citoyenneté.

DOMAINE DE COMPETENCE

Le Comité de Cadre de Vie est une instance d'échange, de consultation et de concertation, dont le contour est la commune représentée par les 3 quartiers, dans les limites arrêtées par le Conseil Municipal.

Lieu de démocratie participative en complément de la démocratie représentative, il s'exprime sur tous les aspects de la vie des quartiers et de la commune.

Il a deux missions :

Mission auprès des habitants

- encourager l'expression,
- développer les liens sociaux,
- faciliter la communication,
- favoriser la mobilisation,
- transmettre les informations.

Mission auprès de la Municipalité :

- donner son avis,
- élaborer des projets,

- faire des propositions,
- interpellier les élus,
- être consulté.

COMPOSITION

Le Comité de Cadre de Vie est issu de l'assemblée des habitants des quartiers; il est composé de toute personne âgée de plus de 16 ans.

Toute personne exerçant un mandat politique et résidant sur la commune ne peut être membre du Comité.

Le nombre de membres est fixé à 18 titulaires,

6 membres par quartier : au moins 3 personnes âgées de 16 à 25 ans (1 par quartier) dans la mesure du possible.

RENOUVELLEMENT

Les membres du Comité sont renouvelés par tiers, tous les 2 ans sur la base du volontariat et par tirage au sort.

Ce renouvellement se déroulera par tirage au sort parmi les candidats issus de chaque quartier.

ORGANISATION

L'assemblée du Comité de Cadre de Vie se réunit au moins 1 fois par an.

La réunion publique pourra se dérouler en 3 parties :

- 1° partie : bilan annuel de l'activité du Comité de Cadre de Vie
- 2° partie : les problèmes quotidiens de proximité
- 3° partie : thématiques municipales (budget, investissements, projets structurants, sécurité...)

Les membres du Comité se réunissent au moins une fois par trimestre. Chaque réunion fera l'objet d'un compte rendu écrit.

Après tirage au sort, le Comité de Cadre de Vie, lors de sa première réunion, élaborera un règlement intérieur simplifié, afin de mettre en place une méthode de fonctionnement – rédaction des comptes rendus, validation, publication, élaboration de l'ordre du jour, réservation des salles ...-

Le Comité rédigera un rapport annuel présenté à la réunion publique.

MOYENS

La municipalité s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon fonctionnement du Comité.

RELATIONS AVEC LA MUNICIPALITE

La municipalité désigne un(e) élu(e) référent(e) pour le comité.

L'élu(e) référent(e) et le comité se rencontrent à la demande de l'une ou l'autre partie.

REVISION DE LA CHARTE

La charte et/ou le découpage des quartiers peuvent être révisés à la demande du maire de Martignas sur Jalle ou des deux tiers des membres du Comité. Cette demande fait l'objet d'une étude par le Comité d'éthique qui transmet à la municipalité une proposition de modification.

COMITE D'ETHIQUE

Le Maire préside le Comité d'éthique.

Celui-ci est composé de 6 autres membres :

- 3 élus proposés par le Conseil Municipal, hors l'élu(e) référent(e), dont 2 issus de la majorité et 1 de l'opposition.
- 1 membre désigné pour chaque quartier hors membres du Comité de Cadre de Vie.

Son rôle est de veiller au bon déroulement de la vie du Comité, dans le respect de la Charte.

Il arbitre toute difficulté concernant le Comité.

Le Comité d'éthique produit un bilan tous les 2 ans qu'il présente au Conseil Municipal et dont une copie est remise au Comité de Cadre de Vie.

Son renouvellement se fait au début de chaque mandature.